



Résultats des Elections 2018 des membres du Comité de discipline et du Comité disciplinaire d'appel de la CPI

Conformément aux Articles 36 et 44 du Code de conduite professionnelle des conseils (ICC-ASP/4/32), les membres du Comité de discipline et les représentants des conseils au Conseil disciplinaire d'appel de la CPI sont élus à l'issue des deuxièmes élections organisées par le Greffe. Par lettre du 1 juin 2018, le Greffe a débuté le processus desdites élections en informant les barreaux nationaux, les associations indépendantes représentatives des avocats ou de conseillers juridiques, ainsi que tous les conseils inscrits sur la liste tenue par le Greffe de l'organisation des élections des organes disciplinaires de la Cour et en les invitant à proposer les candidatures au plus tard le 1 septembre 2018.

Le 1^{er} octobre 2018, la liste des candidats et les instructions applicables ont été envoyées à tous les conseils inscrits sur la liste de conseils, conformément aux normes 147-d et 148 du Règlement du Greffe, et il y était indiqué que les bulletins de vote devaient être envoyés à la Section de l'appui aux conseils le 15 novembre 2018. A cette fin, la Section a reçu 122 enveloppes.

Le 30 novembre 2018, les représentants de la Direction des services judiciaires, de l'Association du barreau de la Cour pénale internationale et de la Section de l'appui aux conseils se sont réunis pour procéder au décompte et au dépouillement des bulletins envoyés par les électeurs habilités à voter (liste de conseils).

Le comité a déclaré à l'unanimité que sur les 122 votes, un (1) a été daté le 22 novembre 2018, donc le rendant inadmissible ; et que 76 enveloppes ne contenaient pas de pièce d'identité, contrairement à ce que requiert la procédure. Ainsi, 77 bulletins n'ont pas été pris en compte pour cause de nullité. Après le dépouillement du total des 45 votes valides, les membres élus sont répartis au sein des organes disciplinaires de la Cour selon le schéma suivant:

- I. Trois (3) membres du Comité de discipline
 - A. Deux membres permanents
 - 1) VAN DER VOORT, Karlijn (Pays-Bas)
 - 2) HAMPTON, Nigel (Nouvelle-Zélande)
 - B. Un membre suppléant
TSILONIS, Victor (Grèce)
- II. Trois (3) membres du Comité disciplinaire d'appel

A. Deux membres permanents

- 1) DILLEN, Patrick A. (Belgique)
- 2) WAGEMAKERS, Marcus (Pays-Bas)

B. Un membre suppléant

MAMADOU LAMINE Diarrassouba (Côte d'Ivoire).